L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

L'Abeille à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semaine courante.

Les avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour six lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les avertis, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Nous abonnements pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSIEURS LES HABITANTS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines pendant du tem et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,

No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Beloxi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à

6 août—3m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON,

Le bateau-à-vapeur **CORSAIR**, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

---

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goélettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :

Goélette	FANNY,	capitaine Andrew,	1er. décembre,	
"	CORINE,	" Crocker,	4	"
"	CORA,	" Carstein,	8	"
"	SARAH,	" Stark,	12	"
"	—,	" —,	16	"

Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

5 13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire **SENATOR**, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu. Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.

22 nov No 26, rue Bienville.

POUR TAMPICO.

La goélette américaine, bonne voilière, **HALCYON**, capitaine William Williams, est prête à recevoir du fret, et sera voile pour le dit port la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant d'excellens emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, où à

E. J. FORSTALL & Co.

21 nov rue Royale, No. 153.

POUR MARSEILLES.

Le A 1, brick **FLORA**, capitaine Carnick, est prêt à recevoir un chargement pour le dit port. Il peut porter environ 800 balles. Pour fret comme de coutume, s'adresser à

19 nov E. J. FORSTALL & Co.

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol fin voilier, *Luisa*, capt. Delgado, ayant les deux tiers de son chargement prêts, partira sous peu. Pour le reste du frêt, et passagers, s'adresser à GARCIA, BUYO & Co.

13 nov rue St. Louis, no. 34.

POUR LA MOBILE.—(Par le fleuve.)

La goelette paquebot **CORA**, capitaine Carstein, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à

TOURNE & BECKWITH,

15 nov rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **OLYMPIA**, capitaine Gray, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser

FL. PERRET & GALLY,

6 nov rue Toulouse, No 50

POUR BRAZORIA,

Colonie d'Austin (Texas.)

La goélette, paquebot régulier, **BRAZORIA**, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement, pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou

E. W. GREGORY,

5 nov 60, rue de Chartres.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre **ST. ROMAN**, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du frêt, s'adresser à

GARCIA, BUYO & CO,

3 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [6 nov] B MARIGNY.

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, a des prix modérés. Aussi un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, creole et allant à l'amble. S'adresser au No. 95, rue Juie. à

18 oct—3m LOUIS A. LEMOYNE.

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,

PEINTRE, DÉCORATEUR, ENSEIGNES &c.

Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de toutures &c., fait les enseignes dans le plus bon genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor d'une toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Gaudissement à son magasin on trouvera, peinture, huile, vernis &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. 21 oct

---

MR. FRANCOIS, docteur en médecine, de la Faculté de Paris, a l'honneur de faire part au public et à ses amis, qu'il a établi son domicile, rue de Chartres, No. 95, encoignure Conti, maison de Madame Le Febvre, et qu'il se livrera à l'exercice de la médecine, aux accouchements, et à la pratique de toutes les opérations chirurgicales, notamment à l'opération de la cataracte et à celle qui consiste à broyer les pierres contenues dans la vessie à l'aide des instrumens lithotriteurs perfectionnés.

12 nov—15fo 3ps

MR. RAFALO annonce au public qu'il continue toujours à traiter les personnes affectées de la vue. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 84. Le certificat ci-joint, lui semble suffisant pour attester l'excellence de son traitement.

Je soussigné que Monsieur J. Rafalo a guéri plusieurs personnes atteintes de la vue, à l'Hôpital de Charité, et qu'il a rendu plusieurs personnes de service.

4 août 1834 D. C. KER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

PAROISSE JEFFERSON—*Cour des Propres*—En vertu d'un ordre de la dite cour, il sera vendu le Samedi 6 Décembre 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, pour le compte de la succession de feu Jean Marcelin Lafrang, la propriété, les actions et les esclaves suivans, savoir :

1o. Beverley, nègre de champ, âgé d'environ 24 ans.

2o. Rosine, âgée d'environ 25 ans, cuisinière et blanchisseuse, ayant l'habitude d'aller marrane.

3o. La belle propriété ou habitation du défunt faisant sa résidence, située dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, mesurant 103 pieds 9 pouces de face à la rue de la Levée, 309 pieds 10 pouces de face à la rue Seconde, et 126 pieds de face à la rue Rousseau ; sur la quatrième ligne qui est parallèle à la rue Seconde en partant de la rue de la Levée, le terrain court sur une profondeur de 126 pieds sur 1 pouce, et il n'a pas que 100 pieds 10 pouces de large; duquel point il court encore jusqu'à la rue Rousseau sur une seconde profondeur de 161 pieds, laquelle seconde profondeur a 125 pieds de large; le tout se composant des six terrains No. 1, 2, 3, 4, 9 et 10 de l'plet No. 3 d'après le plan originaire du dit faubourg; ensemble avec la maison de maître en briques et à étage, cuisine en briques et autres dépendances; conformément au plan qui a été dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 24 Décembre 1833 et qui sera déposé à la Bourse.

4o. 120 Actions de la Banque l'Union de la Louisiane.

Conditions :—Les esclaves payables à six et 12 mois au billets à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement ; les actions payables comptant ; de plus l'acquéreur prendra charge de payer à leurs échéances respectives deux billets du défunt de $850 chaque, l'un au 12 Mars 1835 et l'autre au 12 Mars 1836; et il prendra la succession et l'hypothèque existante pour sûreté de ces mêmes billets en faveur de Mr. Morgan et autres et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de l'administratrice avec hypothèque sur la propriété.

Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers aux frais des acquéreurs; et possession ne sera donnée des esclaves que les billets auront été remis au notaire et acceptés par l'administratrice. 31 oct.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi 1er. décembre 1834, à la Bourse, par ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites, consistant en 8 LOTS DE TERRE, (dont quelques uns sont des lots de batture) situés dans la cité de Lafayette, faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, étant les propriétés abandonnées par Roudez & Gouville à leurs créanciers savoir :

Trois Terrains situés sur la batture et formant l'encoignure des rues Sixième, Levée, et du débarquement Lafayette.

No. 8, formant l'encoignure des rues Sixième et Levée, et du débarquement Lafayette, ayant 34 pieds 2 pouces de face, sur 145 de profondeur du côté contigu à la rue Sixième, et 143 pieds 8 pouces de l'autre.

No. 7, attenant au No. 8, a la même dimension de face, sur une profondeur de 142 pieds 5 pouces.

No. 6, attenant au No. 7, borné de l'autre côté par la propriété de M. Levi Pierce, à la même dimension de face que les Nos. 8 et 7, sur une profondeur de 141 pieds.

Ces trois lots ont en addition à leur profondeur depuis la rue de la Levée jusqu'au débarquement Lafayette, tous les droits de batture, dont il y a environ 30 pieds, plus ou moins, entre le dit débarquement et le fleuve.

Aussi—Cinq lots situés à l'encoigure de la Levée et la rue Septième, savoir :

Le No. 1, formant l'encoignure des rues de la Levée et Septième, mesurant 23 pieds 8 pouces sur la rue de la Levée, sur une profondeur de 96 pieds d'un côté et 103 pieds 1 pouce de l'autre.

Le No. 2, attenant au no. 1, a la même mesure de face sur la rue de la Levée, et une profondeur de 110 pieds 2 pouces.

Le No. 3, attenant au no. 2, a la même mesure de face sur la Levée, et 117 pieds 2 pouces 4 lig. de profondeur.

Le No 4, attenant au No. 3, a la même mesure de face sur la rue de la Levée, sur une profondeur de 124 pieds 6 pouces.

Le No. 5, attenant au no. 4, est borné de l'autre côté par la propriété de M. Benjamin Buisson ; il a la même mesure de face que le No. 4, et une profondeur de 131 pieds.

Ces cinq lots sont bornés par derrière par la propriété de M. Buisson, à l'endroit où la largeur de chacun desdits lots est réduite à 32 pieds 11 pouces, ou en d'autres termes, où les dits lots ont 9 pouces de moins de largeur que la partie qui est sur la rue de la Levée.

Le tout conformément au plan fait par M. B. Buisson, et déposé au café de la Bourse.

Conditions : Un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 oct.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

(*Succession d'Honoré Flotte.*

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour la ville et paroisse de la Nelle. Orléans, du 28 octobre 1834, il sera vendu, à la Bourse, à midi, le Lundi, 8 décembre prochain, les propriétés ci-après décrites, dépendant de la succession de feu Honoré Flotte, et de la société existant sous la raison de Flotte et Michot, du consentement dudit V. A. Michot, savoir :

Lucille, mulatresse âgée d'environ 22 ans, avec sa fille de 18 mois mois, Lucile est cuisinière ordinaire, repasseuse et blanchisseuse; Mélite négresse d'environ 16 ans, gardienne d'enfans; Nancy, négresse de 45 à 50 ans, ivrogne.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit.

Cinq Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, suivant le plan dressé par Joseph Pilié, le 1er. Juin 1830, savoir : les Nos. 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 110; le No. 8 a 50 pieds 8 pouces de face sur la rue d'Espagne, et 150 pieds de profondeur : le No. 9 fait l'encoignure des rues de l'Union et Espérance, et a 60 pieds de face à la première et 120 sur la seconde. Les Nos. 10, 11 et 12 ont, chacun, 60 pieds sur la rue de l'Union, et 120 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Quatre Lots de Terre dans l'Ilet 35, entre les rues St. Antoine, Bagnolle, St. Jean et St. Avid, et désignés sous les Nos. 332, 331, 330 et 319.

Un Lot de Terre de 30 pieds plus ou moins de face à la rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, attenant d'un côté à la propriété de Madame Roche, et de l'autre à celle de M. Pierre Martel.

Un Terrain au faubourg Trémé, de 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Villeré et des Marais, (mesure française), avec une bonne maison et ses dépendances. Un autre terrain attenant, des mêmes dimensions : tous ces terrains seront vendus à un et deux ans de crédit.

Un Terrain de 49 pieds 3 pouces face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, [mesure française], entre les rues Royale et Bourbon, attenant d'un côté à la propriété de M. Louis Moreau et de l'autre à celle de M. Brooks, et sur la profondeur à celle de M. Dufouchard Degruy, avec une excellente maison et ses dépendances, d'après le plan de M. Jos. Pilié, daté le 29 octobre 1833.

Conditions : $2803 33 1/3 cents payable le 19 décembre 1834, pareille somme le 19 juin 1835 et le surplus, moitié au 19 Décembre 1835 et l'autre moitié le 19 juin 1836.

Conditions générales. Les acquéreurs fourniront leurs billets endossés à satisfaction, portant hypothèques spéciales, et les actes de vente seront passés à leurs frais en l'étude de M. Louis Féraud. Tous les terrains seront vendus suivant les plans exhibés à la Bourse.

Et Mardi, 14 de courant, à 4 1-2 heures après midi, au No. 79, rue du Quartier, on vendra les meubles de la dite succession, au comptant. 6 nov

---

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

à l'instar de Paris, en Gros et en Détail.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, au coin de celle Jefferson, vient de recevoir de Paris, un très bel assortiment de cosmétique, parfumeries fines pour la toilette, en pâte d'amande, liquide au miel, à la rose, et d'Iris, pâte en poudre et crème, le véritable lait de rose la poudre odoriante et du Liban, mucilage pour la teinture des cheveux à volonté. Les extraits, tous odeurs, les essences et tous les savons de toilette, &c.

Assortiment de rasoirs anglais et sans armes, cole en satin, et bretelles différens genres, gants de toute sorte, bronzes à habits, à tête, à dents, premier choix.

Généralement tous les parfumes en faux cheveux goûts nouveaux, pour hommes et pour dames. Le tout aux prix les plus modérés. 19 nov

---

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

JOHN & W. WEBB, tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à bon marché.

☞ 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché. 8 août

---

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE.

No. 19, rue Dumaine, entre Levée et Condé

BAGWAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché.

☞ Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre à bon marché. 22 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente des Propriétés par les Syndics.

SAMEDI, 6 Décembre prochain, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et à la requête de Messieurs J. W. Zacharie et William Tufts, syndics des propriétés de Tufts et Clarke et de William Tufts, les propriétés suivantes qui ont été abandonnées par les susdits faillis aux syndics ci-dessus nommés, au profit de leurs créanciers.

PLACE LAFAYETTE.

Un lot où est bâtie une belle maison en briques à trois étages, dans la rue du Sud, jusqu'à la rue Girod, sur une profondeur de 149 pieds 8 pouces, et mesurant 24 pieds 8 pouces sur la rue Girod bornée d'un côté par la propriété de C. H. Cook, et de l'autre par celle de M. Pauldingh; la maison n'est achevée que depuis un an; elle a été construite dans le meilleur goût; elle contient deux chambres sur le rez de chaussée, deux papèteries, deux cuisines, trois chambres à lit, avec deux cabinets, deux chambres à lit sans cabinet, et une salle au premier étage.

Il y a par derrière une bâtisse à deux étages qui contient un cellier, une cuisine, une chambre à laver, des latrines, au rez de chaussée, et en haut, trois chambres et des latrines.

Les salles ont d'élégantes chambranles de marbre égyptien, des grillages en cuivre et de belles plaques; les pommeaux et les montures de portes sont du plus pur argent. Le plâtrage des salles et des chambres est séparé par un garni de la muraille, et ne peut pas prendre l'humidité.

Sur le derrière de la maison, il y a une gallerie au second étage et une autre au troisième, de huit pieds de large; sur la rue Girod il y a un edifice de bois qu'on pourrait convertir en une écurie, à peu de frais.

Dans la cour il y a une grande citerne, contenant plus de deux mille gallons d'eau, et un puit, auquel on a ajouté une pompe en cuivre.

La banquette, le corridor, les chambres du rez de chaussée, de l'édifice de derrière, et la cour, à l'exception d'un petit morceau de terre qu'on a réservé pour une pelouse et un jardin sont pavés des meilleurs pierres d'Inkskin; il y a aussi des clochettes dans la maison.

Cette propriété, située dans une des parties de la ville où il se fait le plus d'améliorations, est vraiment l'acquisition à faire par ceux qui désirent trouver une résidence commode, dans une situation saine et agréable à quelques minutes de marche de la rue du Canal, c'est une occasion qui se présente rarement.

Aussi, un beau morceau de terre, à environ 4 milles de la ville, sur la rive droite du fleuve, paroisse Jefferson, contenant deux arpens de face à la grande route, sur cinq de profondeur formant un parallélogramme rectangulaire avec tous les droits à la batture qui est à présent formée ou qui peut se former par la suite sur cette terre. Cette propriété est bornée d'un côté par celle de feu Charles F. Visinier, et de l'autre, aussi bien que par derrière, par l'habitation de Louis C. Delery.

Sur cette propriété se trouve une maison de résidence, et sur la batture, un magasin, qui se loualt ordinairement trois cents piastres par an; toute la propriété est à présent sous bail, pour 400 piastres par an, mais le bail expire en mars prochain; la propriété sera vendue sujette au dit bail; il n'y a pas à douter que le loyer ne portera l'année prochaine de 5 à 600 piastres. Cette propriété est près de la route du Barataria, menant aux lacs, et le peu de distance qui la sépare de la ville doit beaucoup en accroître la valeur en peu de tems.

Aussi un morceau de terre de cinq arpens, situé à Spring Hill, près de la Mobile, sur la route publique, à peu de distance du collége, dans une situation saine, méritant l'attention de ceux qui désirent se procurer une agréable retraite pendant les mois de l'été.

Aussi l'esclave Susanne, âgée d'environ 28 ans, et qui demeure depuis six ans dans cette ville, excellente blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, honnête et ne buvant pas; elle est souvent malade. Comme c'est une vente de syndic, on n'en peut garantir que les titres.

Aussi 39 actions dans le fonds de la Compagnie d'Assurance des Marchands, sur chacune desquelles il y a 30 piastres de payées. Conditions: Pour la propriété vis-à-vis la Place La Fayette, l'acquéreur se chargera du paiement des obligations suivantes, toutes dues le 8 février 1825. Une de $700, 20, une autre de $706, 25, une autre de $1412 50. Il aura pour la balance 12, 18 et 24 mois de crédit, en fournissant des billets endossés à satisfaction et un hypothèque jusqu'à parfait payement et en garantissant à la satisfaction des intéressés, le payement des obligations susdites desquelles il se charge. Pour la propriété située dans la paroisse Jefferson, l'acquéreur aura 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en fournissant des billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour le lot situé à Spring Hill, six mois de crédit en fournissant un billet endossé à satisfaction et hypothèque.

Pour l'esclave Susanne, 6 mois de crédit, en fournissant un billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour les actions dans les fonds de la Compagnie d'Assurance des Marchands, au comptant.

Les actes de vente se passeront en l'étude de H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 nov

EXTERNAT

DE JEUNES DEMOISELLES

TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille ainée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, met les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra :

La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique,
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature { française / anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES :

Piano,	$ 10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	6
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a formées, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fe. Canonge, P. Soulé, Labatut, Jh. Dutnau et J. B. Labranche.

MR. MONTILLY, élève du Conservatoire de Musique à Paris, et professeur de Piano depuis dix ans dans ce pays, connu dans les paroisses Jefferson et St. Charles, par les élèves distinguées qu'il y a faites, et habitant maintenant la Nouvelle Orléans, offre ses services aux personnes qui voudraient prendre des leçons de Piano. S'adresser chez lui, rue St. Louis, No. 82, maison de M. Leprêtre, entre Royale et Bourbon.

3 nov—20,3po

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par la soussignée :

Vins de Bordeaux en barriques,
6 balles couvertures de laine,
4 caisses jistons pour le marché mexicain.

OSMIN BIGOURDAN.

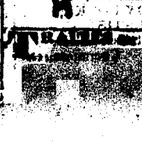

MODES.

MADAME FRYER a l'honneur d'annoncer qu'elle vient d'arriver de France avec un joli choix de Modes et de Nouveautés, et que l'ouverture de son [illegible] sera faite aujourd'hui lundi, 10 du courant. 10 nov

---

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par JULES LE BLANC, ab

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 18 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, à la requête de MM. Em. Ceraby et A. Sénécal, syndics des créanciers de M. A. L. Boisman, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit A. L. Boisman à ses créanciers, savoir :

Un terrain situé rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant, mesure française; 34 pieds de face à la rue Royale, sur 78 pieds de profondeur, avec les deux belles maisons et leurs dépendances qui sont dessus et non achevés.

Un terrain tenant encoignure des rues Royale et Saint-Philippe, ayant 60 pieds de face sur chacune des dites rues, avec les bâtisses qui sont dessus.

Un terrain situé sur la rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, désigné par le no. 35, sur le plan déposé dans l'office de M. Christy, notaire; lequel terrain a 29 pieds de face à la rue de la Levée, 26 pieds 2 pouces, 8 lignes de face à la rue Galatin, sur 109 pieds 1 pouce, 6 lignes de profondeur, du côté joignant le no 36, et 112 pds 7 pouces 4 lignes de profondeur du côté joignant le terrain no. 34 du dit plan.

Un terrain situé au faubourg Washington, ayant 154 pieds de face à la rue Moreau, 316 pieds 2 pouces 6 lignes face à la rue Mazant, et 154 pieds de face à la rue Cazacalvo ; il y a sur ce terrain la belle maison à étage qui appartenait à M. David Olivier : 2 bâtimens en briques, servant de cuisine, logement à domestiques, écurie et remise, et aussi 2 pigeonniers en briques et une quantité d'arbres.

4 terrains situés au même faubourg, sur l'Ilet no. 9, suivant le plan déposé dans l'office de M. Octave de Armas, savoir :

Le no 10 faisant encoignure et ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Mazant et 120 pieds rue Cazacalvo, le no 9, attenant au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, faisant face à la rue Mazant et 120 de profondeur ; le lot no 12 ayant 44 pieds, face à la rue Cazacalvo et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur ; le no 11 ayant 44 pieds, face à la rue des Grands Hommes de 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Ces terrains sont en grande partie entourés de pieux. Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard, à une lieue de cette ville et du même bord, ayant 200 pieds de face au fleuve sur 1000 de profondeur, avec les bâtiments qui sont dessus,

8 lots de terre situés sur la limite du nouveau faubourg Marigny, face au canal St. Bernard, et faisant partie des terres vendues par Mde. Ve Delaronde, lesquels lots de terre sont figurés sur un plan fait par M. Joseph Pilié, et déposé à la Bourse Hewlett.

ESCLAVES.

Une négresse nommée Hélène, âgée d'environ 21 ans, avec son enfant de 2 ans; Cynthia, d'environ 21, avec son enfant, de 3 ans; Sophie, d'environ 31; Félicité, créole, de 15 ans; 3 actions de la presse à coton de la Levée; 10 de la compagnie des architectes.

Conditions : Pour le terrain No. 35, situé rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, l'adjudicataire s'obligera à payer au lieu et place de A L Boisman, les sommes suivantes, savoir : $1590, le 22 janvier 1835 ; $1680, le 22 janvier 1836, $1770 le 22 janvier 1837; $1860 le 22 janvier 1838, et $1950 le 22 janvier 1839, et la balance à 1, 2 et 3 ans du jour de la vente.

Les propriétés foncières, payables à 1, 2 et 3ans, les esclaves à 6 et 12 mois.

Le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des syndics avec hypothèque sur les propriétés.

Les actions de la Presse à Coton et celles de la compagnie des Architectes, payables comptant.

Les actes de vente se passeront à l'étude de Théodore Seghers, notaire public. 15 nov—9.2ps

---

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 29 de novembre prochain, à midi precises, à la Bourse Hewlett, il sera vendu un terrain situé au faubourg Washington, à un Ilet du fleuve, formant l'encoignure des rues Lesseps et Moreau et désigné par le No. 3; et l'encoignure No. 4, mesurant 52 pds. 10 pouces et 6 lignes de face à la première, sur 115 pieds 10 pouces de profondeur à la dernière, mesure américaine, conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 25 février 1831 et déposé en l'étude de Charles Janin, not. pub.

Conditions $270 66 cts. le 2 mars 1835, et la balance, à 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente, chez J. Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 31 oct

---

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 29 du courant, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte, 10 barils Vin blanc 1ère. qualité; 25 caisses Vin rouge, 1re. qualité; 10 caisses de St. Estèphe Médoc.

26 novembre

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le 8 de décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain dans l'ancien faubourg Marigny, situé rue des Bons Enfans, entre les rues des Poètes et d'Espagne, borné du côté de la rue des Poètes par Nelson Foucher, et du côté de la rue d'Espagne par Dufouchard Degruy, mesurant au pied français, 50 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, sur lequel il existe une jolie petite maison de deux chambres à feu, puits, latrines, &c.

Un autre Terrain situé au faubourg Franklin, rue Morales, entre les rues Mandeville et d'Espagne, mesurant 50 pieds de face, sur 113 pieds de profondeur.

Conditions : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 nov

---

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 29 décembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre des commissaires des créanciers d'Antoine Foucher fils et à la folle enchère de M. Joseph Lalande.

Le nègre nommé Joseph Cap, âgé de 40 ans.

Les conditions de la vente sont : que l'acquéreur fournira son billet endossé à la satisfaction consolidée, et payable le 24 mai 1835 ; avec hypothèque. L'esclave ne sera délivré que chez le notaire, au moment où l'acquéreur aura fourni son billet, et sera à ses risques dès le moment de l'adjudication.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, not. pub., à ses frais de l'acquéreur. 26 nov

---

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 29 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

La négresse Antoinette, créole, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente en l'étude de L. Féraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 26 nov

---

PAR FERNANDEZ & WHITING.

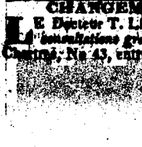

Jeudi, 4 décembre, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, le bateau-à-vapeur **CONSTITUTION**, de 260 tonneaux, connu comme tient peu d'eau ; il est bien pourvu de tout, et est mouillé du l'autre bord du fleuve. On peut aller l'examiner en tout temps. L'inventaire est exposé chez les encanteurs. Conditions : 6 et 9 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction. 25 nov

---

PAR J. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, en date du 25 Octobre 1834, à la requête de M. Thomas Blois, syndic des ses créanciers, il sera vendu le mardi, 2 de décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, les propriétés et esclaves ci-après désignés, abandonnés par le dit Thomas Blois à ses créanciers.

Un lot de terre, situé rue Baronne, entre les rues du Canal et de la Commune, ayant 31 pieds 3 pouces, mesure américaine, de face à la rue Baronne, sur une profondeur, mesure française, de 143 pieds, sur une ligne et de 136 1-2 pieds sur l'autre, plus ou moins. Il y a sur le dit lot une maison en briques, à étage, contenant huit appartements, une cuisine en briques, à étage, de 6 appartements, puits, latrines, &c.

Un lot attenant au précédent, ayant, mesure américaine, 32 1-12 pieds de face à la rue Baronne, sur 150 pieds de profondeur sur une ligne, et 134 1-2 pieds sur l'autre, mesure française.

Un nègre américain, nommé Irsham, âgé d'environ 22 ans, depuis plusieurs années dans le pays, parlant français, bon cuisinier, bon domestique, et très intelligent.

Une négresse créole nommée Céleste, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison, avec ses trois enfans,

Marguerite,	âgée de	8 ans
Amy	do	6 ans
Mary	do	2 ans.

Une mulâtresse nommée Victoire, âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse, repasseuse, plisseuse, et bonne couturière, bon sujet, avec ses cinq enfans.

Mélie	âgée d'environ	12 ans, domestique.
Rosa,	do	9 do do
William	do	6 do do
Célestine	âgée de	2 do do
Joseph	âgé de	3 mois.

Jim, mulâtre, orphelin, âgé d'environ 7 ans. Ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, 6 et 12 mois de cr